

Centre de Secours Principal de Besançon - Acquisition d'une échelle pivotante automatique de 30 mètres

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Corps de Protection Incendie de Besançon dispose actuellement de deux grandes échelles pivotantes automatiques de 30 mètres, dites EPA 30. Ces matériels sont utilisés pour effectuer des sauvetages par l'extérieur aux étages supérieurs des immeubles ou pour attaquer le feu, le dominer, si la nature du sinistre et les dispositions des lieux l'exigent.

Ces deux véhicules pouvant transporter 3 sapeurs-pompiers, servent également aux reconnaissances et à supporter des tuyaux.

Ces échelles ont été mises en circulation respectivement en avril 1964 et en janvier 1977. Celle de 1964 ne dispose pas de nacelle ou de plate-forme de sauvetage, ne répond plus aux normes en vigueur, et malgré un entretien constant, commence à poser de graves problèmes de maintenance ; en effet, les pièces détachées nécessaires aux réparations ne sont plus commercialisées.

Il convient donc d'envisager le remplacement de l'échelle pivotante automatique de 30 mètres datant de 1964, sans attendre que des défaillances sur l'échelle de 1977 ne nous obligent à sa trop longue immobilisation. En effet, il convient de rappeler qu'après signature du marché, les délais de livraison nécessaires à la fabrication de ce matériel spécifique varient de neuf à douze mois après signature du marché.

La valeur actuelle estimée de ce véhicule complet est de 3 000 000 F.

Le Conseil Général participerait au financement de cet équipement à hauteur de 30 % du coût total HT.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider l'acquisition d'une nouvelle échelle pivotante automatique de 30 mètres (appel d'offres et commande en 1993, livraison en 1994), et en cas d'accord, autoriser M. le Député-Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que l' (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de la prestation,

- solliciter la participation financière du Département du Doubs,

- s'engager à assurer aux BP 1994 et suivants, le financement de la part à la charge de la Ville.

M. NACHIN : Je trouve que c'est une très bonne initiative même si elle se situe dans une période pré-électorale. Je suis intervenu déjà à plusieurs reprises à propos des services de sécurité des pompiers et en particulier sur la nécessité de réaliser dans un délai suffisamment rapide une nouvelle caserne des pompiers.

Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Député-Maire, sur la situation dans laquelle se trouvent les gens qui habitent au centre-ville et pour lesquels une grande échelle pourra être utile si elle peut accéder à l'endroit où risquerait de se produire un incendie. Et puis surtout, je voudrais vous rappeler une initiative qui a été prise par Jean-Pierre CHEVENEMENT dont l'Est Républicain a rendu compte le 25 mars 1989 après l'incendie dramatique de Belfort ; il s'était adressé au Ministre de l'Intérieur de l'époque qui était Pierre JOXE pour attirer son attention sur la situation dans laquelle se trouvaient les Maires des communes avec un patrimoine ancien et qui sont démunis quand il s'agit de prescrire des règles de sécurité aux propriétaires des immeubles anciens. Il disait en particulier dans le

courrier qu'il adressait au Ministre de l'Intérieur : «il apparaît nécessaire de doter les Maires de moyens d'inciter les propriétaires à équiper leurs immeubles en moyens efficaces de protection contre le feu, matériel de lutte contre un début d'incendie, portes coupe-feu, escaliers de secours, protection contre les incendiaires des accès d'immeubles et locaux où sont entreposés les ordures ménagères, trappes d'évacuation des fumées, ventilation» etc. J'ai pensé à l'époque que c'était une très bonne initiative, et j'ai pensé aussi qu'elle serait suivie de décisions prises par les pouvoirs publics. Savez-vous si une suite a été donnée à cette proposition de Jean-Pierre CHEVENEMENT ? En tout cas, j'attire votre attention sur les risques que courent les habitants du centre ancien de Besançon en cas d'incendie. Nous avons eu récemment quelques incendies dans le centre-ville qui n'ont pas fait à ma connaissance de victimes, mais qui auraient pu être plus graves.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est d'ailleurs pourquoi on vous propose d'acquérir cette échelle car la plus ancienne, celle de 30 m, date de 1964 et il nous faut la remplacer dans des délais proches.

M. GALLAT : Je voudrais dire à André NACHIN qu'on n'a pas attendu son intervention pour s'en soucier. Je ne m'occupe plus des sapeurs-pompiers, mais en 1990, on avait organisé un colloque et un congrès avec les architectes, les maîtres d'œuvre, l'Adjoint à l'urbanisme justement sur ces problèmes de rénovation d'habitat et de sécurité dans le vieux centre-ville.

M. NACHIN : Qu'est-il sorti de ce colloque ?

M. GALLAT : Quelque chose d'extrêmement intéressant, c'est qu'en l'absence effectivement d'une réglementation précise, des actions de concertation entre les sapeurs-pompiers et les services de l'urbanisme permettaient par des moyens de prévention, de limiter considérablement le risque. Je crois que le service Urbanisme et les sapeurs-pompiers se sont emparés du problème. Comme quoi il ne faut pas toujours non plus compter sur des mesures réglementaires et législatives. De temps en temps, on peut avoir quelques initiatives, ça me semble plus efficace.

M. PONÇOT : Il y a actuellement un certain nombre de règlements d'urbanisme qui prévoient des règles de sécurité notamment quand il y a accès du public. Pour certaines opérations au centre-ville, notamment, l'atelier d'urbanisme peut être amené à refuser ou à négocier avec les propriétaires parce qu'on estime que les règles de sécurité ne sont pas suffisantes. Par exemple, l'escalier en bois pour monter dans les étages, etc. Par conséquent il y a des règles et nous essayons non seulement de les faire appliquer mais d'aller bien au-delà en discutant avec les propriétaires. Je crois que nous faisons ce que nous pouvons dans les circonstances actuelles mais je vous rappelle que parfois nous intervenons et nous avons porté plainte notamment rue du Lycée contre un propriétaire qui n'avait pas fait ce qu'il avait prévu au permis de construire ; les habitations prévues pour des étudiants nous paraissant dangereuses, on a fait évacuer les logements et recommencer les travaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que c'est un souci bien légitime que de penser à tout le centre-ville.

M. TOURRAIN : C'est une bonne opération que de remplacer une échelle qui est vieille de 30 ans parce que son utilisation pourrait être dangereuse. Mais je crois que deux lois sont venues clarifier la situation des sapeurs-pompiers, l'une qui est appliquée depuis le 1^{er} août de l'année dernière concernant les personnels, les pompiers volontaires qui sont pris en charge par le SDIS et je croyais, Monsieur le Député, qu'une loi avait été votée et devait au 1^{er} janvier 1993, mais ceci a été reporté d'un an semble-t-il, confier au Service Départemental d'Incendie et de Secours la totalité des moyens matériels utilisés par les sapeurs-pompiers des collectivités communales. J'aimerais savoir ce qu'il en est et à ce moment-là je me demande si au lieu de prendre 30 % du montant, le Conseil Général ou le SDIS ne sera pas amené ou ne devrait pas être amené à prendre les 100 % à sa charge.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La départementalisation des corps de sapeurs-pompiers est une affaire qui revient régulièrement à la surface. Certains départements là pratiquent déjà, il faut le reconnaître et c'est vrai qu'un amendement à la loi de finances du 6 février 1992, un petit amendement était venu comme ça de façon inopportune préciser que les corps de sapeurs-pompiers pourraient être départementalisés à partir du 1^{er} janvier 1993. Cela a été repoussé une première fois à 1994 puis en décembre au 1^{er} janvier 1995 parce que rien n'est prêt. Je crois que l'échelle de 30 m sera à Besançon avant qu'on ait réglé ce problème difficile de la départementalisation des corps de sapeurs-pompiers.

M. LAGRANGE : Je voudrais préciser qu'ayant côtoyé pendant près de trois ans et demi maintenant l'ensemble de nos services, que ce soit nos fonctionnaires communaux, pompiers ou pas, je voudrais qu'on sache que journallement ils effectuent un travail de fourmis pour lequel ils peuvent être salués. Il faut savoir qu'il y a un effort fantastique de fait en matière de prévention et de surveillance sur la ville quels que soient les établissements recevant ou pas du public, que ce soit des hôtels, des cinémas, des magasins. Journallement nos gens sont sur le terrain, sachez-le.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie. C'est vrai que Jean-Marie LAGRANGE a travaillé pendant trois ans et demi à la Commission de Sécurité, en relation avec nos services pour justement tous ces problèmes de prévention. Jean MILLE va le remplacer et j'espère qu'il sera aussi efficace. Mais c'est un travail de presque tous les jours qu'on demande au Conseiller Municipal délégué dans cette fonction-là.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.